sistème servant habituellement pour les communications par télégraphie sans fil à grande distance, mais une petite antenne dont le sommet se trouve à peine à cinquante mètres du sol. De plus, de par les dispositions relatives de la tour et du local où sont installés les appareils, cette antenne est trop inclinée sur l'horizontale.

Mais ce sont là des défectuosités auxquelles peut remédier l'habileté de l'opérateur ; il y avait quelque chose de plus grave et de plus déconcertant encore.

La station de Melun ne contenait qu'un poste de réception, c'est-à-dire que le lieutenant Jeance était dans l'impossibilité de répondre par téléphonie sans fil au lieutenant Colin. Voici ce que l'on dut imaginer. Les expériences commençant exactement à deux heures, il fut convenu que les émissions dureraient environ trois minutes, et, toutes les demi-heures, après 7 émissions, le lieutenant Jeance devait, par télégraphie sans fil renseigner le lieutenant Colin sur le degré de netteté, de pureté des émissions.

Et pour sentir le côté dramatique de cette situation, il faut se représenter le lieutenant Colin dans sa petite cabane, maniant sa lampe à arc et parlant devant le microphone comme un homme solitaire et perdu dans la nuit. Ses premiers mots furent :

— Allo ! Jeance... C'est vous, Melun ?

Et comme on ne pouvait pas lui répondre, il poursuivit son monologue. Après une demi-heure d'émissions, il attendit patiemment, et, par télégraphie sans fil, il apprit que les trois premiers messages avaient été mal entendus ; il en chercha la cause, qui provenait d'une avarie survenue dans son appareil. La réparation fut vite faite et le monologue dura deux heures. Les autres fois, le lieutenant de vaisseau Colin, qui possède une belle voix, entonnait un chant guerrier pour charmer son ami Jeance ; les expériences officielles le rendirent grave ; il lut un article de journal et parla de tout ; des événements du jour, de la pluie et du beau temps. A plusieurs reprises, la télégraphie sans fil lui apporta des témoignages de satisfaction. A Melun, on avait tout entendu, tout compris, le triomphe était complet et les spectateurs attentifs revinrent satisfaits.

Tels sont, relatés avec la sécheresse d'un procès-verbal, les essais tentés le 12 novembre par des officiers de notre marine.

AU MAROC

L'incident de Casablanca

LE RAPPORT BORDÉ

Le texte du rapport Bordé sur l'affaire des déserteurs de Casablanca a été publié lundi par le « Matin ». La première des deux parties que comprend ce rapport est relative à l'arrivée à Casablanca, en février, d'un journaliste allemand se disant correspondant de la « Gazette de Cologne », nommé Sievens, qui organisa une véritable agence de désertions. C'est sur les démarches de ce Sievens que le gouvernement donna l'ordre au consul allemand d'intervenir personnellement.

Le 20 septembre, le légionnaire Meyer, qui était un Français naturalisé, désertait.

Le 22, les nommés Amelpa, Benz et Heinemann, sujets allemands, désertaient à leur tour.

Tous les quatre s'étaient réfugiés dans une maison louée par Sievens. Le drogman du consulat d'Allemagne leur rendit visite, leur posant des questions sur leur identité. Le 24, Reber, sujet suisse, était amené au consulat d'Allemagne par un garde indigène du consul. Ce légionnaire sortait du domicile particulier du drogman Maes où il fut longuement interrogé en présence d'une personne répondant exactement au signalement du consul allemand. Il fut ensuite conduit avec les quatre autres déserteurs.

Le chancelier du consulat allemand vint leur faire signer une formule par laquelle ils prenaient l'engagement de rembourser plus tard les avances faites pour leurs frais.

Le 25, M. Just apporta aux déserteurs des costumes civils et leur dit de se tenir prêts pour midi.

A l'heure dite, ils sortirent isolément et se rendirent à la marine, suivis de M. Just, du drogman et d'un garde indigène. M. Just était muni d'un laissez-passer en français, sur papier à en-tête du consulat, revêtu du cachet officiel et ainsi conçu : « M. Just, chancelier du consulat d'Allemagne, est chargé d'embarquer les six personnes qu'il accompagne.

« A Casablanca, le 25 septembre 1908.

« Le consul impérial d'Allemagne,

« Signé : LUDERITZ. »

Le sixième déserteur qui, plus tard, rejoignit les cinq autres, était un sujet autrichien, nommé Wasyt, réfugié depuis quelques jours chez le vice-consul autrichien, de nationalité allemande.

Dans la seconde partie du rapport, M. Bordé raconte que le 25 septembre, arrivé à la marine, M. Just appela une barque, mais deux caporaux légionnaires, Lecollec et Godsdaff, reconnaissant les déserteurs, voulurent les arrêter.

M. Just intervint : « Ce sont des compatriotes et non des déserteurs. J'ai l'ordre de les embarquer. » Puis, tous se précipitèrent dans la barque. Mais à peine M. Just avait-il pris place dans l'embarcation que celle-ci, mal manœuvrée, chavirait et était jetée par une vague sur le mur du quai.

Des marins français arrivaient aussitôt et arrêtaient les légionnaires. Le lieutenant de vaisseau Tournemire, lieutenant du port, se mit à l'eau pour couper la retraite à Malepa qui essayait de gagner le large à la nage. Revenu à terre, il trouva les déserteurs et M. Just tout mouillés qui, se faisant connaître, protesta vivement et exhiba son fameux papier.

Le lieutenant refusa de discuter, conserva machinalement le papier et fit remonter les légionnaires. M. Just, furieux, voulut alors empêcher les marins français d'arrêter les déserteurs. Il frappa d'un coup de poing à la tête le marin Klein qui tomba et repoussa brutalement un second marin qui, pour ne pas tomber, fut obligé de se cramponner aux vêtements du chancelier.

Les marins ne répondirent pas aux coups. M. Just vit alors son garde indigène aux prises avec le gabier Duguet qu'il frappa à coups de canne. Plusieurs marins intervinrent, arrachèrent la canne de M. Just des mains du garde et ligotèrent ce dernier.

M. Just, hors de lui, arriva à ce moment la main levée sur l'enseigne Soria qui, pour le tenir en respect, sortit son revolver. M. Just se calma immédiatement. Le drogman Maens intervenant protesta à son tour et obtint l'élargissement du garde.

Deux Allemands civils cherchèrent à provoquer une nouvelle bagarre à la faveur de laquelle les déserteurs auraient pu fuir, mais ce fut en vain.

Le sixième déserteur autrichien Grele, arrivant à ce moment, fut appréhendé sans violence.

Les conclusions du rapport Bordé sont les suivantes : *Il résulte des pièces du dossier que M. Just s'est rendu dans la maison où se trouvaient les déserteurs, que le drogman Maens s'est rendu également dans la même maison, qu'un déserteur suisse a été amené au consulat d'Allemagne par le garde indigène de ce consulat, que M. Maens a reçu les déserteurs chez lui, leur a facilité les moyens d'évasion, que le consul Luderitz a avoué couvrir les déserteurs.* Il en résulte en outre que M. Just a violenté un caporal de la légion, qu'il a violenté deux marins français, dont un est tombé à terre ; que le garde indigène s'est livré à des actes de violence qui n'ont pris fin que lorsqu'il fut ligoté ; que le laissez-passer du consul ne s'adressait pas qu'à des Allemands et enfin que M. Just n'a été frappé en aucune façon, à aucun moment, par les marins qui se trouvaient en droit de riposter.

Une LETTRE MYSTÉRIEUSE

Le « Bouvet » menacé

Toulon, 16 novembre.

Il paraîtrait que le commandant du *Bouvet*, le capitaine de vaisseau Papaix, a reçu, le 12 novembre, c'est-à-dire jeudi, une lettre anonyme dans laquelle on l'avertissait que le *Bouvet* était condamné.

A titre tout à fait documentaire, nous ferons remarquer que ce navire est actuellement dans l'arsenal et qu'il occupe aux bassins Missiessy la même place que le *Iéna* au moment où celui-ci a sauté.

Chambre des Députés

Séances du Lundi 16 Novembre

SÉANCE DU MATIN

Les troupes coloniales

La Chambre a discuté, dans sa séance de ce matin, présidée par M. Rabier, la question des troupes coloniales, dont elle a adopté les différents chapitres, répartis entre les chapitres 71 à 89 du budget de la guerre et 35 à 36 du budget des colonies. La question empruntait, cette année, une importance particulière aux polémiques auxquelles ont donné lieu quelques réductions de crédits et d'effectifs effectuées dans certaines de nos colonies notamment en Indo-Chine.

L'amiral Bienaimé a renouvelé ses critiques de l'an dernier. On a eu tort de diminuer nos effectifs en Indo-Chine. On objecte, pour nous rassurer, que nous avons une entente cordiale avec le Japon ; « les ententes cordiales ne valent que par la confiance des peuples. » Il y a là-bas des mouvements qui nous échappent.

Parlant de l'armée coloniale, l'amiral Bienaimé en a réclamé l'autonomie complète et effective. Elle doit avoir en France une relève toujours prête pour être employée au besoin aux expéditions extérieures, pour servir d'appoint à l'armée métropolitaine en cas de conflagration générale. On aurait dû avoir recours à ses éléments pour les événements du Maroc.

Le général Picquart, ministre de la guerre, et **M. Le Hérissé**, rapporteur, ont tenu à préciser les vues du gouvernement et de la commission sur la question.

Pourquoi on n'a pas eu recours aux troupes coloniales pour le Maroc ? Voici :

A cela, il y a deux raisons : la première c'est qu'il fallait aller vite, pendant que les croiseurs allaient de Toulon à Oran, les troupes d'Oran se préparaient à partir. La seconde raison, c'est qu'en opérant dans un pays tout à fait semblable à la région de la frontière algérienne, il était naturel que nous fassions appel à des hommes habitués au climat et aux populations indigènes. Les résultats ont été d'ailleurs excellents.

J'ajoute que nous n'avons pas manqué de troupes en Algérie et qu'à aucun moment il n'a paru nécessaire de faire venir des troupes métropolitaines.

J'ai employé également des troupes tunisiennes et je dois dire, pour répondre à certaines campagnes, que ces contingents se sont conduits de la façon la plus brillante et qu'ils sont un des espoirs de notre armée d'Afrique.

En ce qui concerne la fusion des unes et des autres, troupes métropolitaines et coloniales, voici ce qu'en pense le ministre :

Les uns proposent de réunir les troupes coloniales aux troupes d'Algérie, d'autres prévoient un amalgame complet des troupes coloniales et métropolitaines. La question est difficile et il faut agir avec prudence.

D'une part, il serait nécessaire de permettre aux officiers coloniaux de rentrer dans l'armée métropolitaine avant d'être fatigués et usés par le climat des colonies ; d'autre part il faudrait que les officiers de l'armée métropolitaine, qui n'ont pas l'occasion de faire campagne, aillent acquérir aux colonies l'expérience des expéditions.

Le projet de fusion tiendra compte de tout cela et ne sacrifiera en rien les intérêts légitimes des officiers coloniaux. D'ailleurs ce projet sera soumis au Parlement, car une loi est nécessaire pour modifier la loi de 1900.

M. Le Hérissé, rapporteur, appelle l'attention de la Chambre sur l'organisation actuelle de l'armée coloniale en France. Les régiments de cette arme sont répartis sur tous les points du territoire, si bien que le général Archinard passe son temps pour inspecter ses troupes à voyager du nord au sud et de l'est à l'ouest. En cas de mobilisation, il devrait s'adresser à une foule de corps d'armée pour avoir ses impédimenta.

Il est indispensable que les troupes coloniales soient réunies en un corps homogène.

M. Doumer, rapporteur général, et **M. Milliès-Lacroix**, ministre des colonies, ont à leur tour exposé leur manière de voir.

Pour M. Doumer, il y a deux parties dans l'armée coloniale, celle qui sert aux colonies, celle qui sert en France.

Les troupes coloniales ne sont peut-être pas des troupes parfaites de garnison, mais ce sont des troupes de combat de premier ordre, et c'est pourquoi nous avons pensé, vu la situation en Europe, qu'il était utile de renforcer l'effectif des troupes coloniales en France. Nous vous demandons de maintenir cette mesure.

En ce qui concerne l'Indo-Chine, on a exagéré les choses, selon M. Doumer. Nous avons ramené les troupes d'Indo-Chine à un chiffre tout à fait insuffisant, d'autant plus que nous sommes les amis du Japon. Nous n'avons donc plus à avoir de préoccupations en ce qui concerne nos frontières maritimes.

M. Milliès-Lacroix a également indiqué les raisons des réductions, relatives du reste, d'effectifs en Indo-Chine.

Sur une question de **M. de Villebois-Mareuil**, qui a signalé l'insuffisance des troupes au Congo, le ministre fait observer que d'accord avec la commission, il avait augmenté les effectifs cette année et se proposait de les augmenter, sinon en 1909 où les crédits prévus doivent suffire aux effectifs existants, du moins en 1910.

Après diverses observations sur d'autres chapitres du budget, ces chapitres ont été adoptés.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La Chambre, présidée par **M. Henri Brisson**, ratifie la convention internationale de Berne sur l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc dans l'industrie des allumettes.

On aborde ensuite la discussion du budget des colonies.

Budget des Colonies

M. Louis Martin. — La Nouvelle-Calédonie possède une richesse minière hors ligne, dont le régime instable des décrets arrête malheureusement l'essor. Il importerait de substituer à ce régime une réglementation plus favorable à la prospérité de la colonie.

D'autre part, l'unique route de 153 kilomètres et l'unique chemin de fer de 16 kilomètres que possède cette île de 18.500 kilomètres carrés sont absolument insuffisants pour le développement du commerce. Aussi la situation du pays est elle au-dessous de tout ce qu'on pourrait espérer.

Aucune colonie ne compte autant de fonctionnaires. Ici, ils absorbent 2.500.000 fr. sur 3 millions que représente le budget.

Enfin, une modification s'impose au régime douanier.

Le ministre doit hâter au Conseil d'Etat l'expédition du projet d'emprunt qui mettra la Nouvelle-Calédonie à même de développer ses moyens d'action.

M. Milliès-Lacroix, ministre des colonies. — Je m'y emploie de toutes mes forces.

M. Chailley. — Notre situation coloniale se présente sous un aspect favorable. Mais nous ne devons pas oublier que la richesse se crée, et qu'il est besoin, pour cela, d'instruments qui sont les travaux publics, chemins de fer, routes, outils de tout ordre.

En 1907, nos colonies ont eu un commerce extérieur se chiffrant par 2 milliards et demi, mais ce chiffre est loin encore de ceux de l'empire colonial anglais.

Or, aux Indes anglaises, le capital engagé pour les seuls travaux d'irrigation s'élevait à plus de 400 millions. Le produit, en dehors des 4 % de l'intérêt de ce capital, est rémunéré dans la proportion de 8 à 10 %.

Ce n'est pas seulement la richesse matérielle que nous devons créer, mais la conquête morale des populations dont nous avons pris la direction. Pour cela, donnons aux peuples des lois, une éducation qui leur inspire une haute idée de nous et qui nous attire leur attachement et leur dévouement.

Nos fonctionnaires font de leur mieux; à quelques-uns d'entre eux, il manque la connaissance des langues des pays où ils nous représentent. Efforçons-nous de les diriger dans cette voie. Il est regrettable que nous ayons trop peu d'hommes pour assurer la direction de cette immense tâche, alors que les fonctionnaires d'exécution sont nombreux à l'excès.

Il présente des observations sur l'avancement.

M. Milliès-Lacroix. — Je ne donne d'avancement qu'au mérite. (Très bien). Il faut donner de l'avancement aux fonctionnaires qui sont dans des postes éloignés et ne pas les considérer comme en disgrâce.

M. Chailley demande une réforme de la justice aux colonies. La justice, dit-il, est rendue par un douanier désigné par le gouvernement en l'absence du magistrat malade.

M. Milliès-Lacroix. — Si j'avais connu un fait pareil, le gouverneur ne serait pas resté 24 heures en place.

M. Archimbaud présente des observations sur les travaux à effectuer dans les colonies. Il signale également des inégalités de traitement.

M. Dalimier attire l'attention sur l'irrégularité de la composition des *tribunaux coloniaux* ; des tribunaux comprennent 6 juges, d'autres 4. (Très bien).

M. Milliès-Lacroix. — J'ai donné des instructions très nettes aux gouverneurs pour éviter le retour de pareils faits.

M. Villebois-Mareuil s'élève contre les impôts sur le sel en Indo-Chine.

M. Doumer. — L'Indo-Chine paie le sel moins cher qu'avant la régie qui a été un bienfait pour le pays.

M. Messimy. — La régie du sel charge encore les indigènes.

M. Villebois-Mareuil demande de la part des fonctionnaires plus d'égards pour les indigènes.

M. Milliès-Lacroix étudiera la question.

M. Aynard s'élève ensuite contre la contrebande aux colonies.

M. Milliès-Lacroix dit qu'on ne peut pas comparer la vente de l'alcool de France en France et sa vente en Indo-Chine. Là-bas, il est seulement utilisé en famille. Après échange d'observations entre **MM. Villebois-Mareuil** et **Milliès-Lacroix**, **M. Doumer** constate que les indigènes de l'Indo-Chine ne consomment en moyenne pas plus d'un litre d'alcool par personne et par an et que c'est de l'alcool de riz.

M. Doumer dit que les contribuables français ne sauraient supporter les charges des colonies. Les indigènes supportent et paient l'impôt direct mieux que l'impôt indirect.

M. Théodore Reinach appelle l'attention sur la situation des fonctionnaires en congé, notamment les employés des Postes et Télégraphes.

M. Allemane signale le cas de Humblot, aux îles Comores et donne, à ce sujet, de longues explications ainsi que sur les entraves apportées à la liberté du travail.

M. Milliès-Lacroix répond qu'il a promulgué un décret assurant la liberté du travail.

M. Sevère discute le rapport Messimy en ce qui concerne le commerce des colonies des Antilles.

M. Milliès-Lacroix déclare qu'il prépare un projet pour l'unification des retraites des fonctionnaires coloniaux.

M. Messimy, rapporteur, fait l'historique de la politique coloniale française depuis 1875.

Il constate qu'il reste à pratiquer la diffusion de l'enseignement indigène ! Le rapporteur insiste aussi pour le développement de l'assistance publique comme moyen d'accroissement de la population.

Il dit en terminant que le partage du monde est terminé et que la France doit maintenant améliorer et étendre sa politique coloniale.

M. Milliès-Lacroix renonce à prendre la parole après le remarquable discours de M. Messimy.

La discussion générale est close.

Après un échange d'observations entre MM. Milliès-Lacroix, Doumer et Messimy, sur la proposition de M. Doumer, les articles 1 et 2 sont réservés jusqu'après la discussion du budget.

La séance est levée à 7 heures et renvoyée à aujourd'hui mardi.

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

— **Le sous-marin « Rubis »**, commandé par le lieutenant de vaisseau Nivet, a effectué un essai de six heures à grande vitesse avec chargement des accumulateurs et lancements de torpilles de vitesse en surface. Ces essais ont été très satisfaisants.

ETRANGER

— **Une bombe à la dynamite a été trouvée** hier soir, à 7 heures 20, sur la voie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à 500 mètres de la gare de Genève-Cornavin. L'engin a été découvert par un employé cinq minutes avant le passage du train omnibus.

— **Le dirigeable « Zeppelin »**, que le ministre de la guerre allemand vient d'acquérir, restera attaché pendant quelque temps encore à son hangar flottant du lac de Constance, *jusqu'à ce qu'on ait construit un hangar* propre à le recevoir dans les environs de Berlin.

— **La barque de pêche française « Croisette »** vint s'échouer samedi, par une mer déchaînée, sur un écueil de la côte sud d'Irlande, en face du petit port de Cloughey, à quelques mètres d'un récif où il y a trois semaines le bateau anglais « Glassford » s'était également perdu. Le canot de sauvetage fut aussitôt mis à la mer et les pêcheurs de Cloughey qui le montaient furent assez heureux pour sauver tout l'équipage de la « *Croisette* » comptant 25 hommes. L'équipage de la « Croisette » refusa de quitter son bord avant qu'on ait sauvé un petit fox-terrier, compagnon fidèle des matelots.

— **Les cadavres de trois touristes vaudois**, MM. Jouvenat, Gœx et Huller, partis dimanche dernier pour Haut-de-Cry, un sommet des Alpes valaisanes, et disparus depuis, viennent d'être retrouvés dans une crevasse de glacier près du sommet, après des recherches qui ont duré toute la semaine.

— **La première représentation du nouvel opéra de Strauss** « Le Grand Soldat », vient d'avoir lieu à Vienne. Le public lui a fait un merveilleux accueil. La musique, qui contient de nombreuses réminiscences d'opéras fameux, est jolie, mais elle n'atteint pas au niveau de celle d'Hérodiade, du même auteur.

PAGES LITTÉRAIRES

LES ILLUSIONS DE COLETTE

PAR

Frédéric BERTHOLD

— Mme de Rives, s'il vous plaît ? demanda une dame, avec un fort accent étranger.

— Au deuxième, à gauche, répondit le concierge sans daigner relever la tête.

L'Anglaise monta rapidement, sonna à la porte indiquée et renouvela sa question :

— Mme Colette de Rives ?

— C'est ici, répondit une aimable femme de chambre.

Et, aussitôt, celle-ci ajouta :

— Qui dois-je annoncer ?

— Miss Turnedge... je viens de la part de la baronne de Laerdal.

Quelques instants plus tard, Mme de Rives recevait la visiteuse. Vêtue d'un peignoir rose, ses cheveux blonds formant une auréole autour de son front, Colette s'harmonisait avec le décor : un luxueux boudoir Louis XV plein d'objets d'art et meublé somptueusement, mais d'une manière un peu futile. Dans les regards de la jeune femme passaient des lueurs d'étonnement enfantin, et ses mouvements rapides et saccadés rappelaient ceux d'une poupée.

Elle commença :

— Ah ! vous venez pour les leçons ?

— « Yes », approuva l'Anglaise flegmatiquement.

— Pouvez-vous venir tous les jours ?

— Certainement. «Do you speak english ?»

— Que dites-vous ?... Si je parle anglais ? Non, je comprends un peu, mais je ne parle pas du tout, et il faut justement que je puisse bientôt soutenir une conversation ; j'ai absolument besoin de savoir dans trois mois.

— Aoh !... Vous êtes pressée... un voyage ?

— Non... non, c'est-à-dire voici : je dois... me remarier... avec un Anglais ou un Américain...

Miss Turnedge eut un geste étonné et s'exclama :

— Aoh !.. Vous ne savez pas ?

— Mais non, pas du tout, je ne suis pas encore fixée... Je suis veuve, je suis jeune et je désire ne plus rester seule. Alors, l'autre jour, en compagnie de quelques amies, nous avons interrogé la table, elle a tourné et a répondu. Bientôt, paraît-il, je dois rencontrer un homme du Nord qui m'épousera.

— Aoh !... très drôle... mais vague ; peut-être ce sera un Allemand ou un Suédois... ou un Russe.

La petite cervelle d'oiseau de Colette fut surprise par cette réflexion inopinée ; mais, tout de suite, la jeune femme reprit :

— Oh ! non, c'est impossible... et puis ces langues-là seraient trop difficiles à apprendre ; c'est un Anglais, assurément. Donc, je commencerai mes leçons... dès demain, pouvez-vous ?

— Yes.

— Eh bien, à demain ; vous verrez comme je travaillerai.

Et, sur ces mots, miss Turnedge prit congé de sa nouvelle, mais bizarre élève.

***

Ce soir-là Mme de Laerdal recevait quelques amis : tous les intimes. Un de ses convives cependant, un seul, lui était inconnu. Son frère Philippe l'avait priée d'inviter une de ses connaissances de voyage, un Américain avec lequel il s'était lié durant son séjour aux *Etats-Unis, et qui, en ce moment,* se trouvait de passage à Paris.

La baronne avait accédé facilement à ce désir — ce nouveau venu ajouterait de l'intérêt à la réunion — et, à sept heures et demie, lorsque le maître d'hôtel annonça : « *Madame est servie !* » sir Jack Crackson offrit son bras à Colette de Rives.

Celle-ci, lors de la présentation d'usage, avait tressailli, puis, voyant que l'Américain était son cavalier, et, à table, son voisin, son trouble augmenta.

Elle le regardait, le détaillait. Il était très grand, avait le visage complètement rasé ; il paraissait à peine une quarantaine d'années ; sa carrure était large, ses gestes brusques, sa voix forte : mais la conversation était plutôt difficile, lui ne parlant que l'anglais, et tout le monde *ne sachant que* le français. La petite Mme de Rives, poussée par la baronne, avait essayé de placer quelques mots... auxquels M. Crackson répondit :

— « I don't understand... (Je ne comprends pas).

L'émotion paralysait Colette, et toute la soirée se passa pour elle comme un vertige.

Cependant, après le dîner, les causeries un instant interrompues par la disparition des messieurs au fumoir, se renouèrent et l'Américain, à présent, parlait avec une jeune dame italienne qui, comprenant l'anglais et l'écorchant un peu, avait fini par servir d'interprète.

Jack Crackson racontait ses chasses dans l'Afrique centrale et, soudain, à l'appui de son dire, il sortit de sa poche un revolver chargé... ce qui arracha de légers cris d'effroi aux dames.

Colette de Rives, de plus en plus auto-suggestionnée, ne le quittait pas des yeux.

A la fin, il remarqua cette étrange attention et demanda à la jolie veuve.

— Aoh ! moi, intéresse vous ?

— Yes, Yes, balbutia-t elle.

. . . .

Et le soir, regagnant sa demeure, elle se répétait tout bas, à la fois heureuse et craintive :

— C'est lui, je le sens.

***

Il eût été difficile de dire comment les choses s'étaient passées, d'expliquer de quelle façon les faits s'étaient produits, mais toujours est-il que, depuis leur première rencontre chez la baronne de Laerdal, Colette de Rives et sir Jack Crackson s'étaient revus plusieurs fois.

« Ce que femme veut, Dieu le veut », dit un proverbe : la jeune veuve le prouvait. Sans en avoir l'air, elle manœuvra si bien que, presque chaque jour, elle eut une rencontre avec l'Américain : dans un musée, à une vente de charité, en visites, au théâtre, et enfin, un beau jour, jouant d'audace, elle le pria d'accepter à dîner chez elle. L'invitation était un peu cavalière et eût sûrement effarouché un Européen, mais un habitant de New-York ne s'étonne pas pour si peu et sir Jack Crackson arriva ponctuellement le soir désigné.

Quelques personnes, naturellement, étaient présentes, et parmi elles miss Turnedge. — Colette n'osant pas encore se fier à son anglais, mettait presque toujours son professeur en tiers pour servir d'interprète — et, comme à l'ordinaire, tandis que la jeune femme se dépensait, faisait mille amabilités et même avances vis-à-vis de son hôte, celui-ci, heureux de converser dans sa langue, ne parlait qu'à l'Anglaise.

La soirée se passa bien, sans grand intérêt cependant, si ce n'est du côté de l'Américain qui, à la longue, finissait par être intrigué de l'attitude de Colette. A plusieurs reprises, déjà, il s'était demandé : « Qu'est-ce que cela signifie ? »

A minuit, chacun se retira, et sir Jack Crackson, dans l'escalier, tout à coup formula à haute voix l'idée fixe qui maintenant le hantait :

— Mais cette dame... après tout, que me veut-elle ?

Miss Turnedge, qui se trouvait auprès de lui se retourna et répondit en souriant :

— Comment, vous n'avez pas compris ? Mais elle veut... se marier avec vous.

L'Américain ne fit pas un geste, son visage resta impassible, il murmura seulement :

— « Very curious ».

Le surlendemain, Colette de Rives recevait une lettre conçue en ces termes :

« Madame,

« Je suis désolé de ne pouvoir vous payer une visite, comme est l'usage ; mais je pars demain pour New-York, ma femme me câble que notre cinquième bébé est très malade.

« Soyez sûre que je garde un excellent souvenir des Français et surtout des Françaises.

« Votre sincère,

« *Jack* CRACKSON ».

La jeune veuve, après cette lecture, eut une suffocation. Comment, il était marié... et avait cinq enfants ! Une folle colère l'envahit, elle trépigna... puis, tout à coup, bousculant la petite table de son boudoir :

— Menteuse, menteuse ! cria-t-elle.

Et comme, juste à cet instant, la femme de chambre entrait, annonçant que miss Turnedge était là pour la leçon :

— Ah ! non, par exemple, c'est fini ! jeta de nouveau Colette.

Mais après une courte réflexion, elle murmura :

— Après tout, je m'étais peut-être trompée... Je vais apprendre le russe...

C'EST LA MÊME CHOSE!

Voilà ce que certains cafetiers et cabaretiers qui n'ont pas de

BANYULS-TRILLES

disent aux *clients qui* leur en demandent, en leur servant un autre produit

EH BIEN, NON

ce n'est pas la même chose,

attendu que le **BANYULS-TRILLES** est un véritable apéritif recommandé par le corps médical parce qu'il est soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina, tandis que ce qu'on leur sert à la place......, ???

Aussi, ne saurions-nous trop engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le **BANYULS-TRILLES** et à exiger l'étiquette sur la bouteille. 44753

CONTRE LE GRISOU

M. Barthou, Ministre des Travaux Publics A LIÉVIN

Une visite à la station d'essais

Au lendemain de la catastrophe des Mines de Courrières, la création de la station d'essais fut décidée. Le Comité des Houillères affecta une somme de 300.000 francs aux travaux de construction et souscrivit une subvention annuelle de 75.000 francs.

Liévin fut choisi comme emplacement de la station qui est érigée à proximité de la fosse N° 3, au fond de laquelle, grâce à une canalisation qui descend à 526 mètres de profondeur, est capté le grisou nécessaire aux expériences.

La direction de cette station est confiée à un ingénieur du contrôle des mines, M. Taffanel, qui, après un voyage d'études à Reden, et en Amérique, s'est consacré avec un zèle et une activité dignes des plus grands éloges à l'œuvre profondément humanitaire qui lui a été confiée.

Le poste central de sauvetage, dont la création à Liévin a été décidée par les Compagnies houillères du Pas-de-Calais et par les Compagnies d'Aniche, l'Escarpelle et de Vicoigne-Nœux, se bâtit à côté de la station d'essais et sera également dirigé par M. Taffanel. Il comprendra vraisemblablement une machine à essayer les câbles de mines ; le tout forme un ensemble très complet destiné à assurer dans la plus large mesure possible la sécurité dans les mines.

C'est cette intéressante installation que M. Barthou, ministre des travaux publics, a visitée lundi.

L'ARRIVÉE DE M. BARTHOU

Lundi matin arrivaient vers onze heures, à la station d'essais de Liévin, installée par le Comité des Houillères, M. Barthou, ministre des travaux publics, accompagné d'une centaine de personnalités du monde scientifique et industriel. Parmi les personnes présentes, citons : les membres du Conseil général des Mines, dont MM. Aguillon, vice-président, Nivoit, directeur de l'Ecole des Mines, Delafond, inspecteur principal des Mines. — Commission du grisou, dont MM. Le Chatellier, professeur au Collège de France, Cheneau et Raleau. — Comité central des Houillères, dont MM. Darcy, président, Cuvinet, Sénateur et Gruner, vice-présidents, Boudenoot, Sénateur. — Commission parlementaire des Mines, dont MM. Dron, Basly, Lamendin, Bouveri, Députés. — MM. Léon, ingénieur en chef du contrôle à Arras, Trépond, préfet du Pas-de-Calais, Gerbrier, sous-préfet de Béthune, les directeurs et ingénieurs principaux des mines du Pas-de-Calais et du Nord.

Sur le perron de la station d'essais, M. Barthou et les excursionnistes sont reçus par MM. Dutemple-Crépin, président du Conseil d'administration des mines de Liévin, et Simon, directeur. M. Taffanel, directeur de la station d'essais, s'était rendu sur le quai et déjà s'était fait le cicerone des visiteurs.

A l'arrivée de M. le Ministre, M. Lamendin, député, qui l'attendait dans la cour, lui présenta le délégué mineur Degréaux et lui demanda l'autorisation pour ce fonctionnaire d'assister aux expériences.

LA GALERIE D'ESSAIS

Dans la salle principale, devant une table chargée de documents, prennent place M. le Ministre, ayant à sa droite M. Darcy, président du Comité des Houillères et à sa gauche M. Dron, député. M. Taffanel fait alors l'historique de la création de la station d'essais, destinée à étudier et combattre le grisou, les coups de poussière et à traiter en général les questions intéressant la sécurité dans les mines, et qui motivent des expérimentations. Après description détaillée de l'état général des lieux et donné des renseignements techniques, le distingué ingénieur insiste tout particulièrement sur la galerie d'essais. Celle-ci, qui présente l'aspect intérieur d'une galerie de mine, a été prévue comme devant avoir une longueur de 500 mètres; jusqu'à présent elle ne mesure que 65 mètres, dont trente construits en ciment armé d'une grande résistance, cette partie est pourvue de regards qui permettent de suivre la marche de l'inflammation des poussières après une explosion. Les explosions sont provoquées soit à l'aide d'explosifs, soit par le grisou qu'enflamme une étincelle électrique.

LES EXPÉRIENCES

M. Taffanel annonce que deux expériences vont être tentées avec des explosifs différents : l'un dit de sûreté, l'autre un explosif ordinaire. A cet effet gisent dans la galerie des poussières dans la proportion de 450 gr. par mètre cube. Quatre cartouches de grisoutine-couche (explosif de sûreté), ne provoqueront pas l'inflammation des poussières, tandis que deux cartouches de dynamite-Gomme les enflammeront.

La première expérience tentée confirme les dires de M. Taffanel : à peine un léger nuage de poussières occasionné par le déplacement d'air, s'est-il produit. Il est ensuite procédé à la deuxième expérience : cette fois une flamme longue de 30 mètres sort en tourbillonnant de l'extrémité de la galerie suivie d'un épais nuage de poussières et de fumée.

LE LUNCH

A une heure moins un quart, le train spécial ramenait les visiteurs de la station d'essais, à la salle de l'Harmonie des Mines de Liévin, où un lunch comprenant 120 couverts fut servi. Les députés Basly, Bouverie et Lamendin, quoique présents aux expériences du matin, n'assistaient pas au lunch.

Au champagne, M. Darcy, président du Comité des Houillères, prit le premier la parole, remerciant M. le Ministre des travaux publics d'être venu sur place se renseigner. Nous n'avons pas, dit-il, au Comité des Houillères, en créant la station d'essais que vous visitez, eu la prétention de supprimer la peine et le péril, mais nous avons conscience de faire notre devoir. Nous devons, ajoute-t-il, faire tout ce qu'il est possible pour préserver les vies humaines, et pour cela nous devons mettre en commun les devoirs des Compagnies et les droits du Gouvernement. En passant, il constate que c'est en France qu'il y a le moins d'accidents, puis il termine en portant la santé du Ministre.

DISCOURS DE M. BARTHOU

M. Barthou répond, disant en substance : Les grandes catastrophes éveillent d'une nation à l'autre les sympathies douloureuses. Il y a deux ans et demi, au lendemain de la terrible catastrophe de Courrières, le monde entier témoigna à la France sa sympathie.

Une nation voisine ne se contentant pas de nous exprimer ses bons sentiments, nous envoya une équipe de sauveteurs dont personne ici n'a oublié le dévouement.

Il y a quelques jours, dans cette même nation, une catastrophe épouvantable fauchait 400 vies humaines. Le Gouvernement de la République a exprimé ses sentiments de douloureuses sympathies et il a tenu, en la circonstance, à affirmer à son tour les sentiments de solidarité dont tous nous sommes pénétrés.

M. le Ministre félicite ensuite le Comité Central des Houillères qui, en décidant la création de la station d'essais à Liévin, a fait preuve d'une louable initiative, devançant même dans cette voie le Gouvernement; puis il remercie M. Darcy, président, des paroles aimables qu'il lui a adressées.

Le Gouvernement, continue M. Barthou, n'a qu'à s'incliner devant les mesures que vous avez prises et s'il a le devoir de *contrôler vos exploitations*, il croit que dans l'avenir, en raison des études que vous faites, il n'aura pas à prendre de mesures.

Après avoir félicité M. Taffanel, qui dirige la station d'essais, il témoigne l'espoir que l'initiative du Comité Central des Houillères sera un exemple et portera ses fruits.

M. Barthou, de nouveau, applaudit à cette initiative, puis il remercie M. Darcy au nom du Gouvernement, il boit à la collaboration de la Direction des Industries minières et des Pouvoirs publics pour assurer, pour sauvegarder et pour protéger les vies humaines, c'est-à-dire pour assurer dans la mine les conditions d'hygiène et de sécurité.

LA SUITE DES EXPÉRIENCES

A deux heures et quart, les visiteurs reprenaient *la route de la station* d'essais où diverses expériences furent faites, notamment l'inflammation de poussières de charbon et de schiste, puis des explosions de grisou. Quatre sauveteurs, munis d'appareils Tissot, opérèrent un sauvetage dans l'air irrespirable.

DÉPART DE M. BARTHOU

A quatre heures 30, M. le Ministre, vivement satisfait des expériences faites en sa présence, quittait Liévin par un train spécial pour rentrer à Paris.

L'AVIS DE M. DRON,

Député du Nord, Maire de Tourcoing

M. le député Dron, président de la Commission d'enquête dans les mines, qui a suivi les diverses expériences de la journée, nous a déclaré que ces expériences sont très intéressantes et ouvrent des horizons nouveaux, car dès maintenant on connaît le rôle des poussières dans les explosions. Toutefois, nous a-t-il dit, il importe de continuer les essais pour déterminer les effets desdites poussières dans les explosions sur longs parcours comme celle de Courrières.

M. Dron, qui s'est fait longuement expliquer le fonctionnement des appareils de sauvetage, a déclaré que ces appareils sont très intéressants, mais que parfois le mieux est l'ennemi du bien. Il faudrait, a-t-il dit, un appareil plus simple, surtout moins lourd, quitte à charger pour un séjour moins prolongé dans un air vicié.

LA RÉGION

Le bon Dieu d'Harcez

LA VENGEANCE D'UNE MÉCRÉANTE

L'officine du sieur Moreau, dit le Bon Dieu d'Harcez, était très fréquentée ; Moreau était un guérisseur d'une force étonnante, un ami du Bon Dieu, Bon Dieu lui-même, mais enfin il fut pincé et le manque de foi d'une mécréante le perdit. Il est aujourd'hui inculpé d'exercice illégal de la médecine, et chaque jour ses dupes se font connaître : elles sont nombreuses. Citons au hasard :

Raux Adolphe, de Trith, avait depuis deux mois une entorse au pied droit. Il se rendit donc chez le guérisseur. Celui-ci, avec beaucoup de prévenance, le fit asseoir. Il psalmodia quelques prières incompréhensibles, puis fit entrer le patient dans une seconde pièce. Il passa trois fois le doigt sur le pied et demanda à Raux s'il croyait en Dieu — condition sine qua non pour la guérison.

Puis, toujours sur les indications de Moreau, Raux remit sa chaussette, frappa le sol à trois reprises et fit trois fois le tour de la chambre.

Le chiffre 3 a, paraît-il, une extraordinaire influence sur les entorses.

A M. Pertissart fils, de Trith, atteint d'épilepsie, Moreau fit dire, tandis qu'il lui passait la main sur la tête : « Jésus-Christ, prenez mon mal ! »

A un autre, il remit une pommade magique faite de savon noir et de poivre.

Mais tous ces gestes et toutes ces singeries n'eurent aucun succès auprès de Mlle Frappart Marie, d'Onnaing. Celle-ci boite de la jambe droite. Sur l'invitation de son beau-frère, Scourfields, elle consentit à recevoir le célèbre praticien.

Au début de la consultation, pour se rendre compte du mal contre lequel il allait lutter, Moreau fit marcher la demoiselle. Et la demoiselle marcha. Alors, ô science miraculeuse ! il s'écria, tout comme un médecin chez Molière : « Vous boitez de la jambe droite ! »

La jeune fille lui fit remarquer judicieusement qu'elle le savait bien.

Puis, l'index tourné vers la porte, qu'il avait pris soin d'ouvrir, il dit, tout en soufflant sur la jambe malade :

« Partez, partez, ô mal ! » Et le mal ne partit point. Mais la jeune fille ne croyait pas. Et Dieu ne secourt pas les mécréants.

Devant l'impuissance de sa science, Moreau offrit à Mlle Frappart une certaine « Emulsion » à lui. Mais elle flaira l'escroquerie et congédia prestement le « Bon Dieu d'Harcez ».

Mlle Frappart est, parmi les nombreux clients de Moreau, la seule qu'il n'ait point dupé complètement.

A ROUBAIX

Une salle de bal détruite par le feu

30,000 francs de dégâts

Lundi vers trois heures du matin, un violent incendie dont il est impossible de déterminer la cause, a réduit en cendres une vaste salle de bal de 120 mètres carrés, située derrière l'estaminet de M. Florimond Colpaert, rue de la Balance, 7. A minuit, après le bal, la salle avait été fermée comme d'ordinaire et la famille du cabaretier n'avait point tardé à aller au lit.